

VILLE A VILLE

SCHS relevant de la compétence de groupements de communes

QUESTION INITIALE :

« A Besançon nous avons un SCHS ville de très longue date, qui fait partie des 208 SCHS qui disposent d'une DGD depuis les lois de décentralisation (décret du 10 décembre 1984).

Je souhaiterais savoir si, au sein du réseau ville santé OMS nous avons des exemples de SCHS relevant de la compétence de groupements de communes afin de disposer de leurs coordonnées pour échanger.»

Les réponses sont à adresser au Dr Anouk Haeringer-Cholet, Médecin-directrice, à l'adresse anouk.haeringer-cholet@besancon.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Angers

« A Angers (150 000 habitants), la Ville dispose d'un SCHS (5 inspecteurs de salubrité) qui ne relève pas de la compétence de groupements de communes mais uniquement du Maire de la Ville d'Angers.»

Contact : Marc Fleury, Direction Environnement Déchets et Propreté , marc.fleury@ville.angers.fr

Grenoble

« A Grenoble et son agglomération, pas de schs en intercommunalité (et la question n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant même si régulièrement je m'interroge sur ce point) »

Contact : Loïc Biot, Directeur, Direction santé publique et environnementale (DSPE), loic.biot@grenoble.fr

Montpellier

« Le SCHS de Montpellier ne relève pas de ce cadre mutualisé EPCI, et relève bien des 208 avec DGD de 1982.

Je suis cependant très intéressée par le retour d'expériences sur les SCHS mutualisés et je pense que cela serait très intéressant que le RFVS effectue une fiche synthétique sur ceux-ci avec les modalités réglementaires, financières et organisationnelles.»

Contact : Floriane Very, Directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé, floriane.very@ville-montpellier.fr

Orly

« Pour Orly, notre territoire d'intervention reste la commune, mais la création du Grand Paris et des territoires risque de changer les choses. Certains dossiers relèvent dorénavant de leur compétence comme le PPBE, le PCAET ...

Je ne peux pas participer à un groupe de travail mais je suis très intéressée par les réflexions au sein de ce groupe.

Pour information sur le territoire 11, un Schs intercommunal existe regroupant les communes de Creteil, Alforville et Limeil Brévannes. »

Contact : Françoise Guyon, Inspectrice de Salubrité, Chef de Service, Service Communal d'Hygiène et de Santé
francoise.guyon@mairie-orly.fr

Toulouse

« Le SCHS de Toulouse est aussi un des 208 historiques et est intéressé par ce retour d'expérience : pour l'instant la création d'un SCHS métropolitain n'a pas été envisagée en intercommunalité.

Cependant, je pense qu'une réflexion nationale serait opportune sur ce thème, chaque SCHS bénéficiant de sa propre DGD de l'Etat, sans que le périmètre des missions régaliennes n'ait été actualisé. »

Contact : Dominique Bourgois, Directrice, Service Communal d'Hygiène et de Santé, Mairie de Toulouse,
dominique.bourgois@mairie-toulouse.fr

Saint-Denis

« A ce jour la réglementation ne me semble pas permettre de faire évoluer les SCHS avec DGD vers des structures interco., y compris les cinterco dont plusieurs villes disposent d'un SCHS.

Il semble toutefois que les périmètres deviennent très difficiles à maintenir dans un cadre réglementaire de plus en plus incompréhensible.

Une réflexion du RFVS sera effectivement la bienvenue. »

Contact : Dr Richard Lopez, Directeur de la santé, Directeur SCHS, Richard.Lopez@ville-saint-denis.fr

Valence

« Bonjour, pour Valence, notre territoire d'intervention reste pour le moment la commune, mais je serais intéressée de participer à un groupe de travail de différentes villes sur ce sujet, qui est évoqué périodiquement par ma direction générale. »

Contact : Dr Lucile Vercoûtère, Médecin Directeur, Direction Santé Familles Environnement, lucile.vercoutere@mairie-valence.fr